



**Modification simplifiée n°6**  
**du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) du Thouarsais**  
**AVIS DE MISE À DISPOSITION DU PUBLIC**  
**DU JEUDI 1<sup>er</sup> OCTOBRE 2026 AU MERCREDI 4 NOVEMBRE 2026**

Par arrêté n°2026-10, le Président de la Communauté de Communes du Thouarsais a prescrit la modification simplifiée n°6 du PLUi du Thouarsais.

Par délibération en date du 8 septembre 2026, le Conseil Communautaire a fixé les modalités de mise à disposition du public du dossier.

Le dossier sera déposé et tenu à la disposition du public du **JEUDI 1<sup>er</sup> OCTOBRE 2026** au **MERCREDI 4 NOVEMBRE 2026** inclus aux jours et heures d'ouverture habituels :

- au Pôle ADT de la CCT (5 rue Anne Desrays, 79100 THOUARS),
- à la mairie de Sainte-Verge (2 rue de la Mairie – 79100 SAINTE-VERGE).

Le dossier pourra également être consulté sur le site internet de la CCT.

Le public pourra consigner ses observations :

- sur le registre ouvert à cet effet dans les lieux susvisés,
- par courriel à : [modificationsimplifiee6@thouars-communaute.fr](mailto:modificationsimplifiee6@thouars-communaute.fr),
- par courrier au Président de la Communauté de Communes du Thouarsais – Service Urbanisme et Planification – Modification simplifiée n°6 du PLUi – Pôle ADT, 5 rue Anne Desrays, 79100 THOUARS.